

(A REMPLIR PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE)

PROCEDURE ADAPTEE (ARTICLE 27 DU DÉCRET N°2016-360)

**ACTE D'ENGAGEMENT
MARCHES SEPARES**

Maître de l'Ouvrage : VILLE de VOUZIERIS
08400 VOUZIERIS

OBJET : MAPA 2018-09 Mise en accessibilité et rénovation de l'hôtel de ville
08400 VOUZIERIS

Lot n° : :

Date du Marché (1) :

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Ville de VOUZIERIS

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 127 à 130 du décret n°2016-360 :

Monsieur le Maire de la Ville de VOUZIERIS

Comptable assignataire des paiements :

Trésorerie de Vouziers

(1) date de l'accusé de réception par l'entreprise de la notification de marché

(A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE)

**(SI GROUPEMENT VOIR PAGE 5 DU PRÉSENT ACTE)
ARTICLE 1er – CONTRACTANT**

Je soussigné :

Nom, Prénom :

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

Agissant pour mon propre compte
Domicilié à :

OU

Agissant pour le compte de la société :
Adresse du Siège Social :
Téléphone :

Immatriculé(e) à l'INSEE :
▪ N° d'identité de l'établissement (SIRET) :
▪ Code d'activité économique principale (APE) :
▪ N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir établi les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'Article 48 et 51 du décret n°2016-360.

m'engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui me sera imparti, les attestations fiscales et sociales dûment certifiées conformes aux originaux.

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux qui me concernent respectivement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de : CENT VINGT JOURS (120), à compter de la date de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

(A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE)

ARTICLE 2 - PRIX

2.1. Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

2.2. Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire telle qu'il résulte du détail estimatif, (total offre de base sans les options obligatoires) :

Lot :.....

Montant hors T.V.A. (en chiffres)

T.V.A. au taux de 20,00 %, soit (en chiffres)

T.V.A. au taux de %, soit (en chiffres)

Montant T.V.A. incluse (en chiffres et en lettres)

.....
.....

2.3. Variantes, options obligatoires :

Compléter obligatoirement ANNEXE A, page 9 du présent acte d'engagement

2.4. Sous-traitance

Conformément aux annexes (annexe B) au présent acte d'engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes aux titulaires et pour les montants figurant au tableau ci-après : (montant maximal pouvant être présenté en nantissement par les intéressés).

Nature de la prestation	Montant T.T.C.	Sous-traitant
-------------------------	----------------	---------------

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché : cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

(A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE)

ARTICLE 3 - DELAIS

3.1.

Le délai de la période de préparation est de 15 jours à compter de la date de notification du Marché. Il n'est pas compris dans le délai d'exécution.

3.2.

Les travaux seront exécutés dans le délai global de **03 mois (base)**, tous corps d'état, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

Délai proposé par le contractant.....

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement de compte du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de

A la banque

Adresse

Code banque Code guichet

Sous le numéro Clé RIB

(Joindre un R.I.B ou un RIP)

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensées dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions de l'Article 48 du décret n°2016-360, sont jointes au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original,

A,

Le

**Mention manuscrite "Lu et Approuvé"
Signature entrepreneur**

(A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE- A rayer si pages 2 à 4 du présent acte complétées)

NOUS

ARTICLE 1er - CONTRACTANTS

Je soussigné,

Nom et Prénom :
Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société)
Adresse du Siège Social :
.....
.....
Téléphone :
Immatriculé (e) à l'INSEE :
▪ N° d'identité de l'établissement (SIRET) :
▪ Code d'activité économique principale (APE) :
▪ N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

mandataire et représentant le groupement d'entreprises.

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir établi les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'Article 48 et 51 du décret n°2016-360.

M'engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui nous sera imparti, les attestations fiscales et sociales dûment certifiées conformes aux originaux, des membres de groupement.

M'engage sans réserve, en tant en tant que représentant du groupement d'entrepreneurs groupés solidaires, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de : CENT VINGT JOURS (120), à compter de la date de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

**(A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE- A rayer si pages 2 à 4 du présent acte complétées)
ARTICLE 2 - PRIX**

2.1. Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

2.2. Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à (total offre de base sans les options obligatoires) :

Lot :.....

Montant hors T.V.A. (en chiffres)

T.V.A. au taux de 20,00 %, soit (en chiffres)

T.V.A. au taux de,00 %, soit (en chiffres)

Montant T.V.A. incluse (en chiffres et en lettres)

.....
.....

2.3. Variantes, options obligatoires :

Compléter obligatoirement ANNEXE A, page 9 du présent acte d'engagement

2.4. Sous-traitance

Conformément aux annexes (annexe B) au présent acte d'engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes aux titulaires et pour les montants figurant au tableau ci-après : (montant maximal pouvant être présenté en nantissement par les intéressés).

Nature de la prestation	Montant T.T.C.	Sous-traitant
-------------------------	----------------	---------------

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché : cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

ARTICLE 3 - DELAIS

3.1.

Le délai de la période de préparation est de 15 jours à compter de la date de notification du Marché. Il n'est pas compris dans le délai d'exécution.

3.2.

Les travaux seront exécutés dans le délai global de **03 mois (base)**, tous corps d'état, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

Délai proposé par le contractant.....

(A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE- A rayer si pages 2 à 4 du présent acte complétées)

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement de compte du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du groupement :

Au nom de

A la banque

Adresse

Code banque Code guichet

Sous le numéro Clé RIB

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Au nom de

A la banque

Adresse

Code banque Code guichet

Sous le numéro Clé RIB

Au nom de

A la banque

Adresse

Code banque Code guichet

Sous le numéro Clé RIB

(Joindre un R.I.B ou un RIP)

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensées dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions de l'Article 48 du décret n°2016-360, sont jointes au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original,

A,

Le

**Mention manuscrite "Lu et Approuvé"
Signature du mandataire du groupement**

(A REMPLIR PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE)

ARTICLE 5 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Le pouvoir adjudicateur

A.....Le,.....

Le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 6 – NOTIFICATION DE MARCHE AU TITULAIRE

Marché notifié le

**ANNEXE B - À L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Marché

- Titulaire

OBJET :

Prestations sous traitées

- Nature
- Montant T.V.A. comprise.....

Sous-Traitant

- Nom, raison ou dénomination sociale
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société.....
- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers.....
- Adresse
- Compte à créditer (Établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)
.....

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes.....
- Date (ou mois) d'établissement des prix
- Modalités de variation des prix
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses.....

Autres renseignements

- Personne habilitée à donner les renseignements au sens de l'article 127 à 130 du décret n°2016-360 :
- Comptable assignataire des paiements :

Le pouvoir adjudicateur

L'entrepreneur

Le mandataire